



C.C.A.S. • K.O.S.G.
Langonnet • Langoned

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 mai, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LANGONNET dûment convoqué le 27 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric JEAN.

Présents : Éric JEAN, Sigrid WALLET, Anne-Marie PICARDA, Martine BOUTTIER, Frédéric BLANES, Emmanuelle RAMATCHANDIRIN, Marion LE JORT, Jean QUERRIEL, Anne-Marie MOIZAN, Sandrine SYLVESTRE, Nathalie QUESNEL, Corinne CROAS.

Pouvoir : Françoise GRANDJEAN a donné pouvoir Sigrid WALLET

Nombre de membres au conseil : 13
Présents : 12
Votants : 13

Le quorum est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Emmanuelle RAMATCHANDIRIN

Ordre du jour de la séance

- 1- Approbation du PV du Conseil d'administration du 24 février 2026
- 2- Installation du conseil d'administration et élection de la vice-présidente
- 3- Décision modificative n°1
- 4- Fongibilité des crédits
- 5- Questions diverses

Délibération n°05/2026 Installation du conseil d'administration et élection de la vice-présidente

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 15 avril 2026, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 12 le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de LANGONNET (6 membres élus par l'Assemblée, 6 membres nommés par M. Le Maire) et a procédé à la désignation des représentants suivants :

- Sigrid WALLET,
- Anne-Marie PICARDA,
- Martine BOUTTIER,
- Frédéric BLANES,
- Emmanuelle RAMATCHANDIRIN,
- Marion LE JORT

Par arrêté du 21 avril 2026, Monsieur le Président, en sa qualité de Maire, a procédé à la nomination des membres suivants :

- Jean QUERRIEL,
- Anne-Marie MOIZAN,
- Sandrine SYLVESTRE,
- Nathalie QUESNEL,
- Corinne CROAS,
- Françoise GRANDJEAN.

Après avoir procédé à l'appel nominatif de chaque membre, M. le Président déclare installé le nouveau conseil d'administration du C.C.A.S.

M. le Président invite l'Assemblée à élire une vice-présidente au moyen d'un vote à main levée.

Madame Sigrid WALLET est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S à l'unanimité.

Délibération n°06/2026 Décision modificative n°1

Monsieur le Président propose la décision modificative suivante au budget du CCAS :

Pour la section de fonctionnement :

| | |
|--------------------------------------|------------|
| 62878 : Rembsmt de frais à des tiers | - 400.00 € |
| 6568 : Autres participations | + 400.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°1.

Délibération n°07/2026 Fongibilité des crédits

Monsieur le Président informe les membres du conseil que le référentiel budgétaire et comptable M57, adopté par la commune, étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment par un mécanisme de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales : dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section d'investissement ;

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses :

- Les administrateurs font le point sur le déroulement de la distribution de l'aide alimentaire et son organisation. La prochaine distribution aura lieu le 20 mai.
La question d'une distribution complémentaire de produits / surplus venant des particuliers est posée.
Un courrier pour prévenir que le CCAS ira à la rencontre des personnes qui ne sont pas venues à la banque alimentaire ou qui peinent à compléter leur dossier.
- Accompagnement des personnes âgées. Martine Bouttier évoque le tour des personnes âgées qu'elle réalise pour rencontrer et recueillir les éventuels besoins. La question de l'accès aux médicaments est abordée. Sandrine Sylvestre évoque ce qui est mis en place pour envoyer les médicaments pour les gens notamment. Il est nécessaire de travailler sur ces questions et voir comment apporter des solutions.
- Frédéric Blanes évoque les VIF (Violences Intrafamiliales). Il a réalisé un dossier sur le sujet qui sera transmis au membres. Commune « Sentinelle » : comment appliquer cela à Langonnet. Ex. de communes référentes en Bretagne : Ploufragan. Il souhaite qu'une feuille de route soit mise en place : 1 représentant VIF formé par la gendarmerie et les associations, ainsi que des acteurs locaux. Le but n'est pas de jouer un rôle mais d'aiguiller.
Quel type de formation : formation pour détecter les violences sur différents publics.
Des journées thématiques peuvent être mises en œuvre sur des sujets différents : alimentation, VIF, ...etc.
- Le repas du CCAS : invitation envoyée aux personnes âgées de + de 70 ans de la commune sur inscription à la mairie avant le 26 mai. Mercredi 3 juin à midi. Possibilité d'aller chercher les gens. Choix du menu. 40 à 45 euros/pers. Menu : Lieu jaune / suprême de volaille / palet fraise. Payé au chapeau.

La séance est levée.

Le Président :
Éric JEAN

La secrétaire de séance :
Emmanuelle RAMATCHANDIRIN

